



FONDATION D'ENTREPRISE GROUPE PARIS HABITAT

Siège social : 21 bis rue Claude Bernard - 75005 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

FONDATION D'ENTREPRISE GROUPE PARIS HABITAT

Siège social : 21 bis rue Claude Bernard - 75005 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION D'ENTREPRISE GROUPE PARIS HABITAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

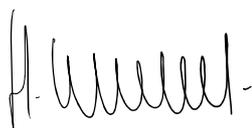
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Hélène KERMORGANT

Associée

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	762 666		762 666	897 081
Charges constatées d'avance (2)				
TOTAL (III)	762 666		762 666	897 081
Frais d'émission d'emprunts à étaler(IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	762 666		762 666	897 081
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	38 135	214 072
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	172 948	-175 936
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	211 083	38 135
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 815	75 105
Dettes fiscales et sociales	27 495	35 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	497 273	747 869
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	551 583	858 946
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	762 666	897 081
(1) Dont à moins d'un an	551 583	858 946
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Dons		
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	1 000 007	1 000 002
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges		
TOTAL (I)(1)	1 000 007	1 000 002
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	61 394	131 562
Impôts, taxes et versements assimilés	16 591	19 598
Salaires et traitements	138 001	86 536
Charges sociales	63 390	38 243
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions		
Autres charges	547 682	899 998
TOTAL (II)(3)	827 059	1 175 938
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	172 948	-175 936
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	172 948	-175 936

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Participations des salariés (XII)		
SOLDE INTERMEDIAIRE		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs(X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées(XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	1 000 007	1 000 002
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI + XII)	827 059	1 175 938
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	172 948	-175 936

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total du bilan avant répartition est de 762 666 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 172 948 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et méthodes applicables et dans le respect des règlements CRC n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondation et CRC n°2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La fondation d'entreprise Groupe Paris Habitat a fait l'objet d'une autorisation administrative en date du 3 décembre 2015, délivrée par le préfet d'Ile-de-France. Ses membres sont :

- L'OPH Paris Habitat ;
- la SA d'HLM l'Habitation Confortable ;
- La SA d'HLM Aximo.

Le montant du programme d'action pluriannuel s'élève à 3.000.000 € sur 3 ans, de 2016 à 2018.

La fondation d'entreprise Groupe Paris Habitat a pour objet de mettre en oeuvre des actions favorisant la réussite des jeunes des quartiers où les membres fondateurs ont du patrimoine. La communication sur l'objet de la fondation s'appuiera sur le slogan "Etre jeune à Paris et vivre ensemble".

Cet objet se réalise notamment par des projets portant notamment sur :

- L'égalité d'accès : emploi, (ré)insertion sociale, accès aux nouvelles technologies, accès à certains métiers qui peuvent être excluants (handicap, égalité hommes-femmes),
 - La réussite scolaire : lutte contre l'illettrisme, soutien scolaire, chantiers écoles, mécénat de compétences, soutien collectif à l'excellence,
 - La citoyenneté : accès aux droits, développement des responsabilités, renforcement du lien social, projets intergénérationnels,
 - L'amélioration du vivre ensemble : projets sociaux, culturels, environnementaux dès lors qu'ils sont reproductibles, transmissibles et portés à l'échelle des membres fondateurs,
- et plus généralement la mise en oeuvre de toutes actions et démarches concourant à la réalisation de l'objet de la Fondation d'Entreprise.

La durée de la fondation d'entreprise est de six années à compter du 30 janvier 2016, date de la publication au Journal Officiel de l'autorisation administrative de sa création.

Au terme de cette période, les fondateurs pourront décider de sa prorogation pour une durée minimum de trois ans.

Dettes

La différence entre le montant notifié et le montant versé des subventions allouées aux associations figure dans les "autres dettes" (497 273 €).

Les fournisseurs et comptes rattachés correspondent à :

- 129.75 € du fournisseur Sogeres non payés au 31/12/2018 dans le compte 401000.
- 26 815 € de factures non parvenues dans le compte 408100 (10 200 € honoraire cabinet Pace 2017, 6 840 € honoraire commissaire aux comptes 2018, 6 060 € refacturation Paris Habitat et 3 585.60€ honoraire cabinet In Extenso 2018).

Le personnel et comptes rattachés correspondent à la provision pour congés payés enregistrée dans le compte 428200 pour 2 239 €.

Le poste autres impôts, taxes et assimilés représente le solde de la taxe sur les salaires à payer au 31/12/2018 dans le compte 448600 pour 5 473 €.

Charges d'exploitation

- Subventions alloués aux associations bénéficiaires

Suivant les dispositions du règlement CRC n° 2009-01 du 3 décembre 2009, les subventions allouées par la fondation sont comptabilisées en charges au compte "657 - Subventions versées par la fondation", à hauteur du montant total de l'engagement financier, à la date du procès verbal de l'instance décisionnaire (comité d'engagement ou conseil d'administration) de la fondation actant ledit engagement.

- Charges de structure

Au regard de la Tva, le coefficient de déduction des charges de structure est nul, elles sont donc comptabilisées pour leur montant TTC.

Les principaux postes de charges concernent l'ensemble des charges de personnel (201 392 €) qui ont augmenté par rapport à 2017 (124 780 €), les mises à dispositions de personnel et de moyens (15 453 €) et les honoraires hors Paris Habitat (10 426 €).

En 2018, il y a eu une adhésion au CFF pour 1 350 € inscrit dans le compte 628100.

Engagements reçus des fondateurs

Le programme d'action pluriannuel de la fondation d'entreprise Groupe Paris habitat est établi sur une période de trois ans. Le montant de ce programme s'élève à 3.000.000 €. Les sommes correspondant à ce programme d'action ont été versées par les fondateurs, qui s'engagent selon le calendrier suivant :

- au plus tard le 31 janvier 2016 : 1.000.000 € (dont OPH Paris Habitat : 979.000 €, dont SA d'HLM Aximo : 20.000 €, dont SA d'HLM L'Habitation Confortable : 1.000€)
- au plus tard le 31 janvier 2017 : 1.000.000 € (dont OPH Paris Habitat : 979.000 €, dont SA d'HLM Aximo : 20.000 €, dont SA d'HLM L'Habitation Confortable : 1.000€)
- au plus tard le 31 janvier 2018 : 1.000.000 € (dont OPH Paris Habitat : 979.000 €, dont SA d'HLM Aximo : 20.000 €, dont SA d'HLM L'Habitation Confortable : 1.000€)

Chaque fondateur a fourni à la fondation une caution bancaire garantissant le versement de ces montants au profit de la fondation.

Engagements de départ à la retraite

Non significatifs.

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 6.840 €TTC.

Convention de prestations de services et de mise à disposition de personnel

En application de la convention conclue le 20 juin 2016, l'OPH Paris Habitat a refacturé à la fondation des prestations de services et la mise à disposition de personnel, pour un montant total de 28 473.05 €.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	Personne mise à disposition
Cadres	3	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis		
Total	3	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds Propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecart de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves					
Report à nouveau	214 072	-175 936			38 135
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-175 936	175 936	172 948		172 948
Autres fonds associatifs					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	38 135		172 948		211 083

Commentaire

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 815	26 815		
Personnel et comptes rattachés	2 239	2 239		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 783	19 783		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 473	5 473		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	497 273	497 273		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	551 583	551 583		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 685.60	64 805.33
Dettes fiscales et sociales	8 725.88	19 121.98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		17 040.00
TOTAL	35 411.48	100 967.31

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 685.60	64 805.33
408100 FOURN. FACT.NON PARVENUES	26 685.60	64 805.33
Dettes fiscales et sociales	8 725.88	19 121.98
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES	2 239.36	
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	1 013.52	
448600 Charges fiscales à payer	5 473.00	19 121.98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		17 040.00
468600 DIVERS CHARGES A PAYER		17 040.00
TOTAL	35 411.48	100 967.31